

7 engagements pour une route plus sûre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU TRAVAIL



POUR UNE ROUTE + SURE

Actualités



**OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
Département de la Réunion

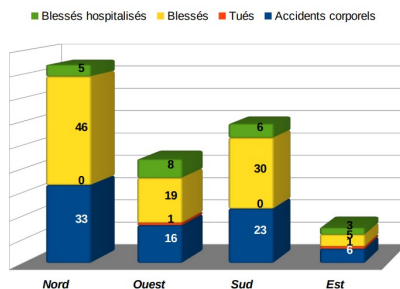
**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

BAROMÈTRE du mois de DECEMBRE 2022

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Décembre 2022 provisoire	78	2	99	22
Décembre 2021	78	5	98	19
Variation	0	-3	1	3
Évolution 2022 / 2021	0%	-60%	1%	16%

source CGSS/DEETS

Accidents corporels par arrondissement en décembre 2022



Arrondissement	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
Nord	33		46	5
Ouest	16	1	19	8
Sud	23		30	6
Est	6	1	5	3
TOTAL	78	2	100	22

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous le lien vers le site du ministère du travail présentant l'essentiel du risque routier 2021, mis en ligne le 13 février.

[Risque routier professionnel : des chiffres-clés pour sensibiliser à la première cause de mortalité au travail - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere-cause-de-mortalite-au-travail)

27 727 600
personnes actives concernées



Source : ONISR

38%

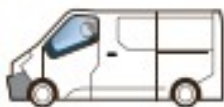
des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail

Les chiffres-clés

En 2021, le risque routier professionnel, c'est un accident de la route lié au travail toutes les 10 minutes.

56 390 personnes
sont victimes d'un accident*
de la route lié au travail

12 610
victimes d'un accident
du travail, **en mission**
(lorsque le salarié est sous
l'autorité de l'employeur)



Source : CNAM/MSA

43 780 victimes
d'un **accident de trajet**
(entre le domicile ou le lieu
de déjeuner et le travail)



c'est
12,3%
des accidents
du travail

Source : CNAM/MSA

c'est
35%
des accidents
du travail
mortels

Source : CNAM/MSA/ONISR

454
personnes
tuées

Source : ONISR



dont
308
lors d'un accident
de trajet
146
lors d'un accident
de mission



>>> des **décès** suite
à un accident du travail
sont des accidents
de mission

Source : CNAM/MSA/ONISR



>>> des accidents de trajet
ont lieu **sur la route** !
(ex autre cause : chute de
plain-pied sur le trottoir)

Des conséquences graves

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



5 millions
de journées
d'arrêt de travail
chaque année



Soit l'équivalent
de près de
18 000
salariés arrêtés
toute une année !



En moyenne, 89 jours d'arrêt
de 4 jours et plus pour une victime à la suite
d'un accident de la route en lien avec le travail.

Source : CNAM/MSA

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !



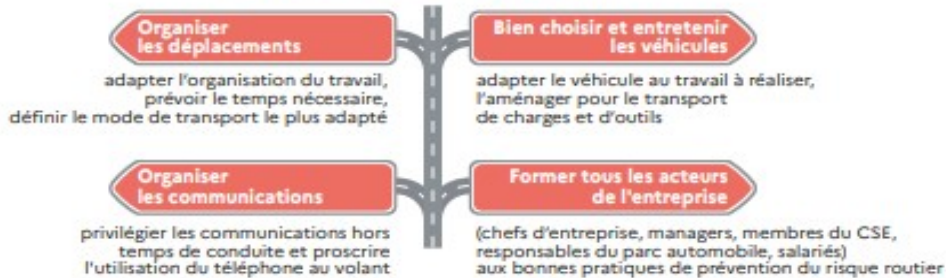
Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?



Le risque routier fait
partie des sujets
que doit aborder
le comité social et
économique (CSE)

Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 2 500 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

Association Entreprendre pour la Sécurité Routière au Travail Bulletin d'informations

L'ASSER : ASSociation Entreprendre pour la sécurité Routière en entreprise, a pour objectif de promouvoir une culture sécurité routière au sein des entreprises.

Les adhérents de l'ASSER s'engagent à :

- se mobiliser autour d'un projet commun
- faciliter la réflexion et l'échange d'expérience et de bonnes pratiques
- valoriser les actions mises en place par les membres
- mettre en commun des moyens d'actions
- diminuer le coût humain et économique des accidents de la route en favorisant la promotion des actions de sécurité routière et des campagnes de prévention et de sensibilisation

Depuis 2002, date de sa création par un groupement d'entreprises, l'ASSER a menée de nombreuses actions :

- **AIDE A L'EVALUATION DU RISQUE ROUTIER** : proposition d'outils afin de permettre à tous les chefs d'entreprise de répondre à leurs obligations d'évaluation du risque routier au travail.
- **BULLETINS D'INFORMATION.**
- **CHARTES DE PARTENARIAT RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL.**
- **JOURNEE SECURITE** : l'ASSER organise de façon régulière une journée sécurité à destination des salariés de ses adhérents.
- **BASE DE DONNEES** : espace de travail collaboratif, permettant une mutualisation et un partage des ressources de travail.

Chefs d'entreprises, rejoignez-nous !

L'association ASSER se mobilise pour la prévention des risques routiers en milieu professionnel et la diffusion d'une culture «sécurité routière» dans les entreprises de la Réunion.

www.asser.re

 ASSER SECURITE ROUTIERE DE LA REUNION

06 92 44 59 59

asser.asso@gmail.com

Chez SISTBI : 17 rue Roland Hoareau 97829 Le Port Cedex



7 engagements pour une route plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



CONNAISSEZ-VOUS LES DANGERS DES ROUTES RÉUNIONNAISES ?

Une expérience
ludique et interactive
de sensibilisation

POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE



Kit de sensibilisation (texte + illustrations + vidéos) disponible en location à la journée ou la semaine, avec ou sans animateur, à partir du 17 juin 2019. Adhésions préalable à l'ASSER requises.

0692 44 59 59 • asser.asso@gmail.com •  Asser sécurité routière de La Réunion • www.asser.re